

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 7 mai 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

SONT AUSSI PRÉSENTS :

- Monsieur Gaston Robitaille, directeur général par intérim.
- Madame Anne Courville, secrétaire de la séance ordinaire.

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10094
OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délage;

D'OUVRI la séance du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10095
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyée par la conseillère Madame Michelle Briand, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délage;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2019 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2019, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10097

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 22 avril 2019 plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance spéciale, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Délégation;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 22 avril 2019, tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10098

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 7 mai 2019 totalise 152,845.89\$;

CONSIDÉRANT QUE 4 conseillers (ères) refusent la liste de déboursés;

VOTE CONTRE Madame la conseillère Michelle Briand, Madame la conseillère, Madame Louise Charlebois;

Monsieur les conseillers, Jean-Pierre Morin et Monsieur Denis Brazeau sont contre la liste des déboursés;

NE CE SONT PAS PRONONCÉS

Monsieur le conseiller Michel Guy et Monsieur Gilles Jolivette;

EN CONSÉQUENCE la liste des déboursés n'est pas adoptée par les membres du conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10099

**APPUI D'ÉQUITÉ OUTAOUAIS EN SANTÉ, EN ÉDUCATION ET EN JUSTICE SOCIALE
ENTRE L'OUTAOUAIS ET LES AUTRES RÉGIONS COMPARABLES AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais est sous-financé par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne les fonds publics, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces montants sont récurrents année après année, et pénalisent fortement notre région dans son développement;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Miche Guy, appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au Gouvernement du Québec;

➤ Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.

➤ Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.

➤ Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10100

RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale annuelle 2019 se tiendra le 1 juin au centre multiculturel à Messines;

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Louise Charlebois, et Monsieur le conseiller Gilles Jolivette sont responsables pour le Réseau Biblio Outaouais;

IL EST ENTENDU QUE seulement Madame la conseillère Louise Charlebois aura un droit de vote lors de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE l'Outaouais est sous-financé par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne les fonds publics, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipements;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10101

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACHAT ET DE LA PROMOTION DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES LOCAUX.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-A3941, reçue en provenance de la Municipalité d'Aumond, que la région de la Haute-Gatineau produits des aliments de haute qualité dans le domaine agroalimentaire locaux.

CONSIDÉRANT que sais le rôle des municipalités de MRC Vallée-de-la-Gatineau de soutenir l'économie locale

EN CONSÉQUENCE Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé de favoriser l'achat et la promotion des produits locaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10102

FIN DE MANDAT MONSIEUR GASTON ROBITAILLE, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaston Robitaille, directeur général par intérim a été embauché contractuellement par la Municipalité de Délégé, pour une période indéterminée et de part et d'autre de mettre fin à ce contrat en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE son mandat a été effectué et que la lettre reçue de M. Robitaille, datée du 7 mai 2019, nous informant qu'il quittera son poste à compter du 10 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé d'accepter la fin du mandat de Monsieur Robitaille, Directeur général par intérim.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10103

EMBAUCHE DE MADAME SANDRA BÉLISLE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit combler le poste de Directrice générale et secrétaire-trésorière, suite au départ de Monsieur Gaston Robitaille, Directeur général par intérim;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser l'embauche de Madame Sandra Bélisle à titre de Directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 13 mai 2019 selon les conditions de l'entente.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10104

REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe à l'achat regroupé de l'UMQ pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation de faire l'achat de 150 tonnes de sel de déglacages;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10105

AFFICHE DU POSTE CONTREMAÎTRE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de contremaître des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'effectuer l'affichage du poste de contremaître;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10106

ACHAT D'ASPHALTE RECYCLÉ DE MICHEL LACROIX CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Michel Lacroix Construction est en mesure de fournir de l'asphalte recyclé à la municipalité pour un montant de 10\$ de la tonne plus les frais de transport et les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est raisonnable pour l'asphalte recyclé et que la municipalité désire obtenir le nombre de tonne nécessaire pour ses travaux de voirie;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser une dépense pour l'achat d'asphalte recyclé de Michel Lacroix Construction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10107

INTÉGRATION DE MONSIEUR DENIS BRAZEAU SUR LE COMITÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin, propose la réintégration de conseiller Denis Brazeau au comité de voirie;

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser la réintégration de M. Brazeau sur le comité de voirie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10108

COLLECTE DES ENCOMBRANTS – TRANSPORT R.L.S

CONSIDÉRANT QUE Transport R.L.S effectue déjà la cueillette des ordures ménagères et recyclables pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des encombrants doit être effectuée 2 fois par l'année 2019, il a été convenu qu'elle sera effectuée le 29 mai prochain ainsi, que le 2 octobre.

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par la Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'octroyer la collecte des encombrants à Transport R.L.S; pour un montant de 2,850.00\$ plus taxes, pour les 2 collectes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10109

INSPECTEUR MUNICIPAL, 40 HEURES SEMAINES AU LIEU DE 35 HEURES

CONSIDÉRANT QUE présentement l'inspecteur en bâtiment et en environnement municipal Monsieur Michael Zayani à une surcharge de travail;

CONSIDÉRANT QUE son horaire de travail est de 35 heures semaine, il lui est impossible de faire la mise à jour de certain de ses dossiers;

EN CONSÉQUENCE il désire pour un temps limité augmenter à 40 heures semaines son emploi du temps pour le bon fonctionnement de son travail;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'accepter et de modifier l'horaire de l'inspecteur en bâtiment et en environnement le temps qu'il puisse mettre ses dossiers à jour.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10110

TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE - FONDATION JEAN-CLAUDE BRANCHAUD

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf bénéfice de la Fondation Jean-Claude Branchaud aura lieu le 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Raymond Morin, maire de la municipalité désire participer comme représentant, mais seulement pour le souper.

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser les coûts associés pour sa participation au souper.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10111
FÉLICITATION À MADAME MARIE ROY

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie Roy est récipiendaire de la médaille de couleur argent du Gouverneur général et qu'elle fait partie du Club d'âge d'Or de Délégé depuis maintenant 12 ans, et 4 ans en tant que présidente;

CONSIDÉRANT QUE Madame Roy est très active au sein du club d'âge d'or, que son engagement hors du commun pour sa communauté;

EN CONSÉQUENCE Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé de souligner son bénévolat au sein de notre municipalité, ainsi que pour sa médaille du gouverneur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10112
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET D'UN PARC ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QUE les installations adaptées à l'établissement des adultes CSHBO sont inadéquates;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement n'est pas fonctionnel pour accueillir une clientèle ayant une déficience physique et/ou intellectuelle;

EN CONSÉQUENCE Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le conseil municipal de Délégé d'autoriser une dépense de 500.00\$ pour une aide financière pour l'aménagement extérieur de l'établissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-05-CMD10113
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, de lever la présente séance ordinaire à 20h05.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Gaston Robitaille
Directeur général par intérim